

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 mai 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer une demande d'avenant au marché de travaux conclu avec la société nouvelle ELTRA pour l'élargissement de la rue Georges Clemenceau et l'aménagement du carrefour Castors-Clemenceau à Sainte Foy lès Lyon.

Parallèlement aux travaux réalisés par la direction de la voirie au carrefour Castors-Clemenceau, l'OPAC du Rhône réalise, sur son terrain, le tronçon manquant du boulevard des Castors afin de desservir son programme immobilier situé en zone NA.

Le raccordement du tronçon réalisé par l'OPAC, avec le boulevard des Castors existant côté Lyon, nécessite la modification de la chaussée et, notamment, le profil en long sur une longueur de 30 mètres environ.

Le montant prévisionnel des travaux supplémentaires s'élève à 119 002 F TTC. Ces prestations pourraient être assurées par la conclusion d'un avenant au marché précité. Le montant du marché serait ainsi porté de 1 012 512,20 F HT à 1 112 012,20 F HT, soit 1 329 966,59 F TTC ce qui représente un dépassement de 9,82 %.

La commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable et motivé sur ce dossier le 22 février 2000 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis favorable et motivé émis par la commission permanente d'appel d'offres le 22 février 2000 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** cet avenant.

**2° - Autorise** monsieur le président à le rendre définitif.

**3° - La dépense** de 119 002 F TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine pour la direction de la voirie - exercice 2000 - compte 231 510 - opération 0461.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,